



**PRÉFET
DE LA RÉGION
RÉUNION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de la mer sud océan Indien

18 OCT. 2021

Arrêté n° 83/DMSOI

du

**portant subdélégation de signature aux agents titulaires du service des affaires économiques
concernant les certificats d'exportation de captures**

Le directeur de la mer sud océan Indien,

Vu le code rural et de la pêche maritime ;

Vu le décret n°2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et les régions d'outre-mer, à Mayotte et Saint-Pierre-et-Miquelon ;

Vu l'arrêté ministériel du 19 juin 2018 portant nomination de M. Eric MÉVÉLEC, directeur de la mer sud océan Indien à compter du 1^{er} septembre 2018 ;

Vu l'arrêté n° 1179 du 5 juillet 2018 modifié portant organisation de la direction de la mer sud océan Indien ;

Vu l'arrêté n°3757 du 31 décembre 2020 portant délégation de signature à M. Eric MÉVÉLEC, directeur de la mer sud océan Indien ;

ARRETE

Article 1^{er} : Délégation de signature est conférée à M. Stéphane RIVALLANT, Mme Sabine EPICHARME, Mme Juanita HOARAU et Mme Margaret PAYET à l'effet de signer les certificats d'exportation (ICCAT, CTOI).

Article 2 : Le directeur adjoint de la mer Sud océan Indien, le directeur et la cheffe du service des affaires économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de La Réunion.

Eric Mévélec

Délais et voies de recours : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un un recours contentieux devant le tribunal administratif de La Réunion dans les deux mois à compter de sa publication.